

- ▶ Le deuxième programme, plus important, est orienté vers le renforcement des capacités de stockage et de conservation des récoltes et produits agricoles.

À ceux-là s'ajoutent d'autres programmes d'importance non négligeable dans divers domaines tels que la lutte sanitaire contre les parasites des plantes et animaux dans l'espace, le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles et l'amélioration de la production et la distribution des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.).

Aperçu des réalisations au cours du triennium 2011-2013

Objectifs programmes	Intitulé	Exécution et programmation budgétaire annuelle (millions FCFA)				% / Total	
		2011	2012	2013	Total		
Renforcement de capacités	Programme régional d'appui au renforcement des capacités dans le secteur agricole	550	1 150	461	2 161	7 %	7 %
Investissements régionaux institutionnels	Programme régional d'appui à l'amélioration de la production et de la distribution des intrants agricoles	258	812	390	1 460	4 %	21 %
	Programme régional d'appui à la lutte sanitaire et phytosanitaire	400	1 747	1 386	3 533	11 %	
	Programme régional de promotion de la recherche agricole	180	500	66	746	2 %	
	Programme régional d'harmonisation et d'amélioration des statistiques agricoles	334	0	50	384	1 %	
	Programme régional de promotion du commerce des produits agricoles	80	526	488	1 094	3 %	
Production et conservation de produits agricoles pour la sécurité alimentaire	Programme régional de promotion et de gestion de la sécurité alimentaire	800	2 710	2 679	6 189	19 %	72 %
	Programme régional d'aménagement et de maîtrise de l'eau pour l'agriculture	5 037	7 862	4 622	17 521	53 %	
Total		7 639	15 307	10 142	33 088	100 %	



PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT ET AU RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX DE FINANCEMENT AGRICOLE

À compter de 2016, il est prévu une réorientation des **interventions prioritaires** du Fonds vers la mise en place et le développement de systèmes nationaux de financement du développement agricole. Il s'agit de placer en priorité le premier axe d'intervention du Fonds qui vise à mettre à la disposition des institutions nationales spécialisées des ressources et garanties financières adaptées (taux d'intérêt bas et couverture des risques à 66 %) pour leur permettre de soutenir de manière conséquente le secteur agricole.

Les activités incluent :

- i} le refinancement ;
- ii} la mise en place de garanties financières ;
- iii} l'assurance agricole en couverture des risques de diverses natures.

Cette ambition requiert par conséquent un effort considérable de mobilisation de ressources financières pour la réalisation des projets prioritaires ainsi que la poursuite des projets régionaux d'investissement. D'ores et déjà, il est envisagé en 2014 une augmentation significative du budget du Fonds (70 %) qui devrait atteindre 17 milliards de FCFA.

Pour la période 2016 – 2020, les prévisions d'investissement sur ressources propres sont d'environ 55 milliards de FCFA, dont 75 % (42 milliards) consacrés au financement de l'investissement privé agricole dans l'Union et le reste pour les investissements régionaux et le renforcement de capacités des organisations professionnelles agricoles participant à la mise en œuvre de la PAU. Les projets ciblés concernent surtout le développement des filières agricoles prioritaires retenues par l'Union : riz, maïs, coton, bétail-viande et aviculture.

Pour plus d'information

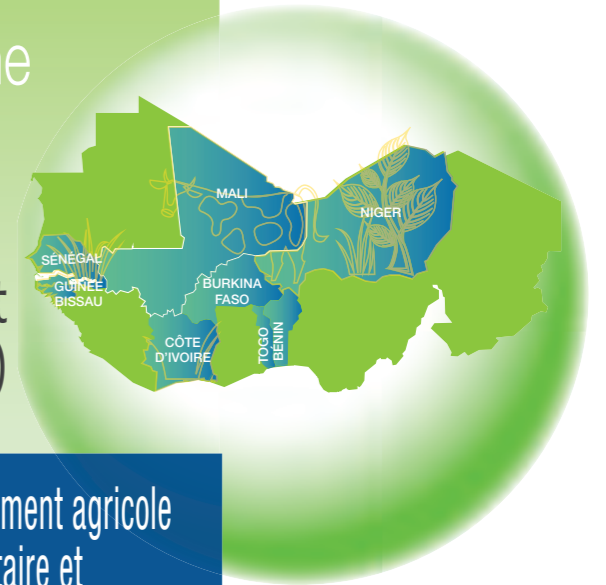
Commission de l'UEMOA

380, Avenue du Professeur Joseph Ki-Zerbo,
01 BP 543 - Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tél : +226 50 31 88 73 à 76 – Fax : +226 50 31 88 72
E-mail : commission@uemoa.int
Sites Internet : www.uemoa.int / www.izf.net

Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine



Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)



Au service de l'investissement agricole pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest

UN FONDS STRUCTUREL ORGANISÉ POUR DES INTERVENTIONS CIBLÉES

Créé en 2006 par les Chefs d'État et de Gouvernement, le Fonds Régional de Développement Agricole témoigne de la volonté des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) de doter la Politique Agricole de l'Union (PAU) d'un instrument opérationnel de financement.

Fonds structurel, le FRDA soutient des actions, projets, programmes et structures visant à :

- ▶ adapter les systèmes de production et améliorer l'environnement de la production agricole ;
- ▶ approfondir le Marché Commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ;
- ▶ insérer l'agriculture de l'Union dans le marché régional et mondial.

Le Fonds est doté de ressources propres de la Commission et a vocation à être abondé par des ressources extérieures (emprunts, subventions de la coopération bi et multilatérale, dotations des États membres).

AXES D'INTERVENTION ET PRINCIPES

I – DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE FINANCEMENT AGRICOLE

Objectifs

Développer des systèmes de crédit agricole performants, améliorer la sécurisation de la production et des producteurs face aux risques et accroître la productivité et la modernisation agricoles.

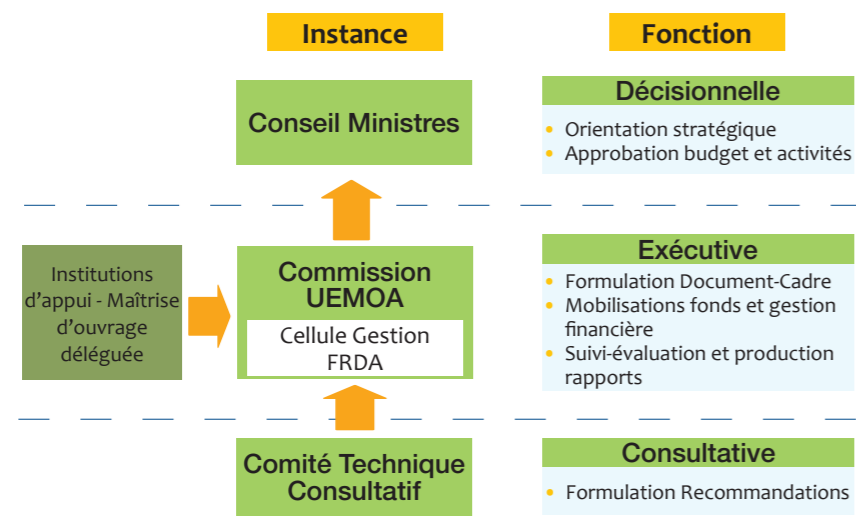
Projets éligibles

- ▶ Aménagements fonciers : aménagements hydro-agricoles, hydraulique pastorale, amélioration de la fertilité des sols et des pâturages ;
- ▶ Aménagements de pêche et d'aquaculture ;
- ▶ Aménagements forestiers, agro-forestiers et de lutte contre la dégradation des sols ;
- ▶ Infrastructures et équipements agricoles ;
- ▶ Production et approvisionnement en intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ;
- ▶ Transformation, conservation et commercialisation de produits agricoles ;
- ▶ Lutte contre les maladies animales et végétales, et les déprédateurs.

Au titre du triennium 2011-2013, le FRDA a déjà investi sur les ressources propres de la Commission 33,08 milliards de FCFA (66 millions de dollars US).

Pour répondre à une demande croissante des États et relever le défi agricole, alimentaire et nutritionnel en Afrique de l'Ouest, l'ambition est désormais d'accompagner l'investissement privé dans le secteur agricole (premier axe). Cela requiert la mobilisation de ressources additionnelles afin d'accroître la capacité d'investissement du Fonds.

GOVERNANCE



II – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

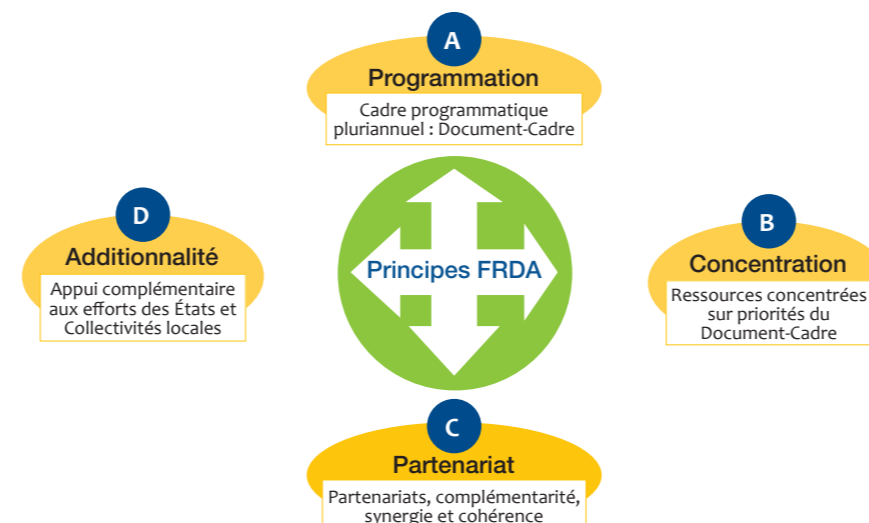
Objectifs

Appuyer la mise en œuvre et renforcer les capacités opérationnelles et d'intervention des structures institutionnelles.

Projets éligibles

- ▶ Formation pour la gestion des exploitations agricoles et des organisations professionnelles agricoles, et la gestion durable des ressources naturelles ;
- ▶ Structuration des organisations professionnelles régionales ;
- ▶ Organisation de circuits de commercialisation intracommunautaires et avec les États tiers ;
- ▶ Formation aux négociations internationales agricoles ;
- ▶ Professionnalisation des systèmes financiers décentralisés ;
- ▶ Diffusion des technologies.

PRINCIPES



III – INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX

Objectifs

Soutenir des actions à effet structurant à même de catalyser des investissements productifs régionaux.

Projets éligibles

- ▶ Études régionales pour la réalisation de programmes intégrateurs et de validation de leurs résultats ;
- ▶ Programmes régionaux de recherche appliquée ;
- ▶ Contrepartie de projets publics transfrontaliers financés sur la base de ressources extérieures remboursables ;
- ▶ Programmes d'appui institutionnel aux structures nationales et régionales de contrôle de qualité et de surveillance zoosanitaire et phytosanitaire ;
- ▶ Dispositifs institutionnels régionaux de mise en œuvre de la PAU.

MODES D'INTERVENTION ET BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires et les modes d'intervention du Fonds varient selon la nature des domaines éligibles :

- **Infrastructures à caractère économique et social : PRÊTS BONIFIÉS ET GARANTIES**
États membres ; collectivités locales ; organisations socioprofessionnelles agricoles.
- **Renforcement des capacités et activités créatrices d'emplois, de revenus : SUBVENTIONS**
États membres ; PME/PMI du secteur agricole ; micro-entreprises agricoles ; systèmes financiers décentralisés du secteur agricole.
- **Investissements institutionnels et projets régionaux : FRAIS PARTAGÉS ET BONIFICATIONS**
Commission de l'UEMOA ; États membres ; institutions régionales.

PREMIÈRES RÉALISATIONS ESSENTIELLEMENT ORIENTÉES VERS LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE L'UNION

Depuis 2011, le Fonds est opérationnel et huit (08) programmes régionaux sont en cours de réalisation pour un budget de 33,08 milliards de FCFA (66 millions de dollars US). Orientés sur les deux derniers axes d'intervention, ces programmes concernent essentiellement des investissements régionaux pour 93 %. L'objectif principal poursuivi est la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Union, d'une part par l'accroissement des capacités de production agricole et, d'autre part, la conservation des récoltes. Ces deux programmes mobilisent plus de 70 % du budget du Fonds.

- ▶ Le premier programme vise l'aménagement de huit mille (8 000) hectares d'espaces agro-sylvo-pastoraux irrigués pour l'adaptation au changement climatique.



© Photo UEMOA